



André CHASSAIGNE
Président du Groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

Le 29 janvier 2024

Monsieur Michel ROUQUETTE
Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme
Cité Administrative
Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Objet : Carte scolaire 2024 - Premier degré

Nos références : JB2048

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En amont du prochain comité social d'administration spécial départemental (CSA-SD) du 2 février en charge de présenter la carte scolaire pour la prochaine rentrée, vous avez réuni le 23 janvier dernier un groupe de travail pour présenter les mesures de suppression et d'ouverture de postes envisagées dans le département.

Le compte-rendu de ce groupe de travail, et l'échange que nous avons pu avoir ensuite, ont confirmé votre projet de supprimer quarante classes à la rentrée prochaine, contre treize propositions d'ouverture. Pour les écoles de la 5^{ème} circonscription du Puy-de-Dôme que je représente, ce sont sept fermetures envisagées :

- A Billom et Lezoux en maternelle.
- A Châteldon, Saint-Anthème, Chappes, Courpière et au sein du RPI de Bort l'Étang en élémentaire.

Deux ouvertures sont envisagées à Ennezat maternelle et Peschadoires élémentaire.

Par ailleurs, au moins deux demandes d'ouverture de classes supplémentaires à Orléat et au sein du RPI Saint-Flour-l'Étang / Trézioux, qui se justifient au regard de la croissance des effectifs de ces écoles, n'ont pas été retenues dans ce travail préalable.

Cette trajectoire de réduction des moyens confirme malheureusement l'évolution subie ces dernières années, avec neuf postes déjà rendus par le département en 2023, et probablement onze en 2024 pour un total de cinquante au niveau académique. Une telle dérive accentuerait le décrochage du taux d'encadrement des élèves dans le 1^{er} degré dans le Puy-de-Dôme par rapport à la moyenne académique et nationale.

Surtout, un tel projet de carte scolaire s'inscrit dans une simple logique arithmétique de gestion de postes, sans lien avec les besoins et la nécessité de renforcer partout le service public d'éducation sur les territoires. Il se construit une nouvelle fois sans prise en compte ni de la situation particulière des différentes écoles concernées et de leur situation sociale, ni des demandes renouvelées des équipes enseignantes et éducatives de limiter le nombre d'élèves par classe au regard des difficultés croissantes d'apprentissage des élèves.

Les indices de position sociale très faibles de plusieurs écoles concernées par des projets de fermeture sont visiblement ignorés. De la même façon, la situation particulière des écoles rurales de montagne, avec des classes à multi-niveaux et qui accueillent des TPS, ne semble pas avoir été prise en compte, au mépris des dispositions de la loi Montagne de 2016 et de l'article L113-1 du Code de l'éducation, qui prévoit expressément que « *les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs d'élèves pour la rentrée* ».

Par ailleurs, comme je vous en fais part chaque année, le rattrapage des besoins réels pour le premier degré dans le département nécessiterait l'octroi d'une dotation nationale de près de 150 postes supplémentaires. En zone rurale comme en zone urbaine et en secteur d'éducation prioritaire, toute véritable ambition en matière de réussite éducative devrait passer par un moratoire sur toutes les fermetures de classes et l'amélioration des conditions d'enseignement dans toutes les écoles.

Je m'associerai et relaierai, comme chaque fois, chacune des mobilisations qui se construiront dans les communes concernées par ces mesures de fermeture afin que d'autres choix s'imposent.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE